

COMMUNE DE GENCAY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

M Guy BOUCHET, Mme Annie FULIGNI, Mme Monique GUILLEMINAUD, Mme Dominique NEVEUX, M. GUYOT François adjoints, CHEVRIER Jean-Jacques, M. Jean BERGER, Mme BIAIS Martine, M. GUICHARD Francis, M. Bernard HIPPEAU, M Robert DENIS, M. Claude FERRON, Mme Christelle PINEAU, M. DEMELLIER Jacques, M. Jacques ELIAS.

Absent : **M. Arnaud LELONG**

Absents excusés avec pouvoir : **M. BOCK François, Mme HABERBUSCH Valérie**

Secrétariat : **Madame Isabelle MAYET**

1. Cinéma de GENCAY :

- Le passage des films de l'argentique au numérique courant 2011 impose le remplacement du projecteur et de son périphérique. Le montant de l'investissement s'élève à 106 K€, après subventions de la CNC et de la région, le solde (18 K€) est financé entièrement par l'association du cinéma.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2010.

- Le PV a été approuvé à l'unanimité.

3. Réunions et manifestations prévues au mois de mars 2011.

- Document joint en annexe.

4. Informations municipales.

4.1 Travaux en cours :

- **Station d'épuration,**
 - La serre horticole doit être installée semaine **09**. Installation d'un regard pour les résidants de proximité, Le SIVEER doit nous transmettre une proposition technico-commerciale.
 - La station devrait être opérationnelle en octobre 2011.
- **Rue de l'aumônerie,**
 - Les travaux suivent leurs cours selon la planification.
- **Gendarmerie et Petite Enfance,**
 - Études en cour. Les permis de construire sont en cours d'examen.
- **Vieux château,**
 - Accès : attente projet de la DDE .
 - Fresque : préparation du mur par les employés municipaux, peinture de la fresque semaine 15, durée 5 jours (réalisateurs: 10 peintres).
Prise en charge de l'hébergement et de la restauration des peintres par la collectivité, les fournitures par l'association des Amis du Vieux Château.
- **Quartier de la grande Borne,**
 - Projet non retenu par l'ADEME (lotissement à plus de 700 m du centre bourg !). Pour bénéficier de subventions sur les coûts d'études, le projet doit être vu avec l'ADEME.
- **Foyer logement,**
 - Les travaux sont terminés.
- **Ateliers municipaux,**
 - Les travaux de clôture sont terminés.

4.2 Projet Maison Familiale Rurale :

Monsieur BRILLANT cède une partie de son terrain (350 m²) pour permettre à la maison familiale rurale (M.F.R.) de réaliser son projet de la construction d'un bâtiment dédié à remplacer les dortoirs existants devenus hors normes.

Monsieur BRILLANT demande un engagement de principe de la commune sur le point suivant :

- Le Garage RENAULT (M. BRILLANT) utilise des places de stationnement en bas du champ de foire à des fins professionnelles.
- Au cas où la commune interdirait cet usage, monsieur BRILLANT demande que lui soit facilité le stationnement de ses véhicules sur le parc Emilien FILLON.
- **Dans le cadre uniquement de ces activités professionnelles, les membres du conseil répondent favorablement à sa demande.**

4.3 A.G. office de tourisme :

Changement de président: nouvelle élue: Madame RICHARD. Bonne gestion, les résultats financiers sont satisfaisants.

4.4 Rapports avec SOREGIES :

En réponse au courrier du maire ayant pour objet le rapport de l'audit sécurité réalisé par l'APAVE, et la nouvelle convention << Vision plus >>, une réunion avec la direction de Sorégies a eu lieu le 07 février à la mairie.

- Chaque point de la lettre a été développé et débattu par les 2 parties.

- En conclusion :

1 - Audit APAVE: Traitement des non-conformités, Sorégies prend à sa charge les remises à niveau des urgences (1,2,3) qui lui sont imputables.

2 - Les urgences (1) concernant la mise en conformité des installations selon l'évolution des normes électriques se réaliseront selon un calendrier compatible avec nos ressources financières. Subvention du SIEEDV à hauteur de 40 %.

3 – La Convention Vision Plus intègre 3 volets :

A - Suppression des luminaires à vapeur de mercure (215):

Mise en place de nouvelles lanternes à vapeur de sodium ou seulement les dispositifs et lampes sodium lorsque l'état des lampadaires le permettra. L'investissement étant lourd, une planification budgétaire sur le moyen terme est nécessaire. Subvention à hauteur de 60 % du SIEEDV + Sorégies.

B - Entretien préventif :

La convention n'est pas suffisamment explicite, celle-ci doit être mieux définie mais risque de générer des coûts supplémentaires, d'autre part le volet juridique sera développé.

C - Entretien Stade homologué :

Remplacement de toutes les lanternes sur 4 ans :

Ce point n'a pas été quantifié ni valorisé !

4.5 Réunion habitants rue de Civray :

- Objet - Circulation / Stationnement :
 - 1er urgence : ralentir la vitesse des véhicules.
 - 2ème urgence : sécuriser le trottoir (n° impair).
 - Autre point carrefour avec rue du 8 mai sans visibilité.
- Réflexion sur les mesures à prendre, (ralentisseurs, passages piétons surélevés, chicanes, rond point dessiné au sol, éclairage, etc...)
- Une nouvelle réunion doit être programmée avec les riverains autour des halles, de la rue du Plateau et du chemin Brun.

5. Réunion mi-mandat

- Objectif : Faire le point sur ce qui va bien mais surtout présenter les points pouvant être optimisés :
 - Points positifs : engagement pris dans la profession de foi respecté, bonne répartition des compétences et bonne implication des conseillers.
 - Points à améliorer : la communication et le retour d'information des autres structures (SIVM, Com de com, etc...), les commissions doivent travailler davantage, priorité des engagements.
 - Durée du conseil : Pour les sujets importants, les échanges et les débats sont trop courts.
- Actions correctives à entreprendre :
 - Informer mieux et plus les conseillers.
 - Redynamiser les commissions.
 - Relancer le plan de stationnement et de circulation.
 - Réflexion collective sur le sens de notre action.

6. Réforme des collectivités locales :

- Composition de la C.D.C.I. de la VIENNE.
 - Bloc communal, répartition : 36 membres titulaires & 20 remplaçants.
 - Calendrier: Avril 2011 : le Préfet adressera son projet aux EPCI, communes & syndicats, ceux-ci disposeront de 3 mois pour adresser leurs remarques jusqu'en juillet 2011.
- Le Préfet soumettra son projet accompagné des remarques des collectivités locales à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposera de 4 mois, jusqu'en novembre 2011. Les modifications adoptées par les 2/3 de la C.D.C.I. s'imposent au Préfet dès l'instant qu'elles respectent les objectifs et orientations du schéma départemental.

7. CAE : CHARRAUD Hervé:

- Monsieur CHARRAUD a terminé les 135 heures de son T.I.G. . Devant son comportement positif, nous envisageons de lui proposer un contrat (C.A.E.), la démarche doit être effectuée auprès de Pôle-emploi.
- **Les membres du conseil donnent leur accord sous réserve des dispositions**

financières suffisantes.

8. Questions diverses :

- **Marché du samedi** : Les commerçants ambulants sont preneurs de notre initiative relative à l'animation du marché du samedi une fois par mois.
- Pour rendre le marché attractif et fidéliser la clientèle, les commerçants remettront à leurs clients après achat des tickets numérotés.
- Le samedi en fin d'animation, les commerçants procéderont à un tirage au sort, le gagnant recevra un lot (cadeau, bon d'achat, bourriche, etc.).
- Actions à charge de la collectivité :
 - L'animation du marché (thèmes à définir, sollicitation des associations pour animations,
 - L'achat de banderoles et de carnets de tickets.
 - La pose et la dépose des banderoles.
 - Un pot convivial avec les participants, après la remise de lot.
- Actions des commerçants :
 - La fourniture de lot après chaque animation.
 - Remise de tickets après l'achat de denrées alimentaires.
 - Le tirage au sort et la remise du lot.
- Ligne budgétaire à programmer.

- **Sécheresse 2008** : Refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Réunion de l'association « Sécheresse » le 17 février : participants, le maire et 4 sinistrés sur 7.
Pour contester la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, un recours amiable collectif dans un délai de 2 mois doit être transmis au tribunal administratif de Poitiers.

- **Lettre de monsieur Henri DONZAUD** :
Quel avenir culturel en Civraisien ? Lettre à méditer et à commenter au prochain conseil.

- **Éducation nationale** :
Académie de Poitiers : prévision de supprimer de 372 postes d'enseignants en 2011.
Évolution démographique des élèves : + 1841.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars 2011 à 20h30.

B. Hippeau